



Les patrons veulent museler les syndicalistes !

#

Chaque année, en France des milliers de militant-e-s syndicaux sont harcelés ou licenciés ■ C'était surtout le cas dans des petites et moyennes entreprises du secteur privé ■ Dans le nettoyage ferroviaire, c'est une pratique très répandue, couverte par la SNCF ■ L'entreprise Challancin franchit une nouvelle étape en licenciant 3 militant-e-s de SUD-Rail en une semaine ■ La direction SNCF ne fait pas mieux en s'attaquant à des militants syndicaux pour des motifs fallacieux !

Challancin : 3 licenciements en une semaine !

L'entreprise Challancin est une entreprise de nettoyage, les ouvriers assurent chaque jour la propreté dans les gares, dans les trains ; ils et elles nettoient aussi des locaux de travail des cheminot-e-s.

La manière dont sont traités les salarié-es est inacceptable : harcèlement, licenciement, pas assez de moyens pour travailler convenablement.....tout cela cautionné par la SNCF qui attribue les marchés à ces patrons « négriers ».

Aujourd'hui 3 syndicalistes sont licenciés.

L'histoire commence le jour où une adhérente SUD-Rail, Michelle, porte plainte pour harcèlement sexuel, depuis des mois elle subissait les agressions sexuelles de son supérieur hiérarchique. Plutôt que de la soutenir ou même de l'écouter, Challancin prend le parti de la licencier sans avoir attendu les résultats d'une enquête judiciaire, se substituant aux autorités pour décider seule qu'il n'y avait pas eu de harcèlement.

Ces pratiques de harcèlement sexuel semblent malheureusement être des pratiques courantes dans ces entreprises, elles doivent être dénoncées. Ce n'est pas la victime qui doit être licenciée.

Un seul témoin, Amada, syndicaliste lui aussi a osé témoigner auprès de la police. Il a alors été accusé de « faux témoignage » par la direction et subit également actuellement une procédure de licenciement.

Abdallah a été également licencié cette semaine. Il a été licencié pour avoir osé protester contre le retrait d'une heure de travail en s'asseyant sur le quai en gare de St Lazare. On l'accuse de « comportement constitutif d'un refus de travail injustifié empreint d'une volonté nuisible à l'encontre de la société ».

Dans cette société avec qui la SNCF passe des marchés, un ouvrier qui ose protester est un ouvrier licencié !

Dans cette société de nettoyage, un ouvrier qui n'a pas les produits pour effectuer immédiatement une tâche demandée par un responsable de gare est sanctionné par une mise en garde écrite. S'il expose le fait qu'il n'a pas le matériel à un agent SNCF, on l'accuse de se plaindre auprès du donneur d'ordre (la SNCF).

Dans de nombreux chantiers, les ouvriers du nettoyage ont à leur disposition des locaux insalubres pour se restaurer et se reposer, prenant parfois leur repas au milieu des cafards, des souris et des rats... Sur d'autres sites, ils n'ont même pas de toilettes à leur disposition, ni de douches malgré le fait qu'ils effectuent des tâches salissantes... Et que ce soit une obligation légale !

Les ouvriers du nettoyage ne sont pas des esclaves qui doivent tout accepter. Il est inacceptable que de tels faits soient tolérés par la SNCF... Les salarié-e-s de Challancin ont raison de se révolter !

Dans un procès verbal de réunion, la direction va jusqu'à écrire que le seul objectif de SUD-Rail est de nuire à l'entreprise. Mais ce n'est pas nuire à l'entreprise que de dénoncer les pratiques intolérables de cette boîte.

Avec ces 3 licenciements, l'entreprise Challancin nous déclare la guerre !

⇒ Ne les laissons pas faire !

⇒ Organisons la riposte !

⇒ Soyons nombreux au rassemblement de soutien organisé le 1^{er} juin à 13h00 à Paris, en gare d'Hausman St Lazare près du passage du Havre.

Des attaques extrêmement graves

Ces attaques contre les militant-e-s syndicaux visent à faire passer l'idée que se mobiliser et lutter pour les droits des salarié-e-s, c'est risquer une sanction ou mériter un licenciement. **Les patrons veulent museler les salarié-e-s, leur faire accepter sans se plaindre des conditions de travail lamentables... en clair, celui qui résisterait serait viré !**

Nous ne pouvons laisser faire. Nous savons qu'ensemble nous sommes plus forts. Nous devons résister !

Il ne s'agit pas que de solidarité

L'attaque contre ces camarades, c'est une attaque contre l'ensemble des travailleurs/ses du rail. Ces sanctions, ces licenciements, sont une parodie de justice, où les patrons utilisent des « arguments » totalement fallacieux. Ces licenciements, ce sont des messages pour dire « *voilà ce qui arrive aux salarié-e-s qui résistent* ».

Ces cas s'inscrivent dans une politique globale : à EDF, La Poste, l'Education Nationale, la SNCF... des militants syndicaux subissent le même sort, pour avoir participé ou soutenu des luttes. Dans de ce qui reste du secteur public, les dirigeants s'appliquent à exercer une forte répression, dans l'espoir d'accélérer les privatisations et de renforcer la pression sur les salarié-e-s.

C'est le prolongement du harcèlement subi par les militants syndicaux dans de nombreuses boîtes du privé : environ 15.000 licenciements, chaque année, de ces « salarié-e-s protégé-e-s », que le Code du travail ne protège guère de la haine de classe patronale.

Le patronat des chemins de fer n'est pas en reste. La révocation de milliers de cheminot-e-s a longtemps été la norme patronale à l'issue des grèves. C'est uniquement le rapport de force qui a obligé à abandonner cette politique. Pour autant, après chaque mouvement important, des vengeances sont encore tentées.

Il n'y a pas de frontières pour les patrons licenciés. La fédération SUD-Rail s'est déjà mobilisée pour des situations similaires dans d'autres réseaux : Tiécoura Traoré licencié par Transrail au Mali pour avoir défendu le service public ferroviaire, Saïd Nafi licencié par l'ONCF au Maroc pour avoir organisé avec ses camarades de l'ODR la résistance syndicale, Dante De Angelis licencié par Trenitalia en Italie pour avoir dit la vérité sur les risques en matière de sécurité...

A travers les attaques contre les militant-e-s syndicaux, ce sont tous les salariés qui sont visés ! Résistons ensemble !

La SNCF aussi licencie des militants !

La direction de l'entreprise a décidé le licenciement d'un cheminot de la Région de Paris Est, coupable ... d'avoir pleinement participé à la grève des remiseurs-dégareurs de l'Ourcq, en décembre dernier. La direction du Technicentre Est Européen n'a pas supporté que tous ces jeunes cheminots s'unissent, se montrent déterminés, fassent grève durant presque un mois. A peine le mouvement fini, elle lançait une procédure disciplinaire contre l'un d'entre eux. La Direction Régionale de Paris Est a emboîté le pas de ses représentants locaux, et organisé un conseil de discipline, où les trois cadres supérieurs, aux ordres, ont voté la radiation des cadres, pour que la Directrice de Région puisse confirmer cette sanction dans la foulée. Ce qui fait office de « motivation » à cette décision si grave, c'est que Fabien Malvaud se trouvait dans son local de travail durant la grève et qu'il a remis en charge une radio de manœuvre. Mais un de ses chefs « *a la conviction qu'il voulait porter atteinte à la sécurité des circulations* ».

Ainsi, la direction SNCF licencie un cheminot, non pour des faits, mais parce qu'un dirigeant juge qu'il avait « l'intention de... » ! Se venger des grévistes en les sanctionnant est évidemment inadmissible.

S'appuyer sur un prétexte de cette nature est aussi scandaleux, et **c'est un danger pour chaque cheminot-e, désormais menacé-e de licenciement dès lors qu'un-e dirigeant-e décidera qu'il/elle a « la conviction de... » !**

Suite à l'intervention de la fédération SUD-Rail, la **Direction RH et le Président de l'entreprise pouvaient limiter le scandale en annulant ce licenciement.** Mais la direction de l'entreprise a fait le choix de couvrir l'infâme décision de la Directrice Régionale de Paris Est, et on peut donc penser qu'elle l'avait largement encouragée.

Cette décision est extrêmement grave, et ne peut être tolérée.

Nous avons bien sûr saisi les prud'hommes, et le jugement sera rendu le 7 juin prochain par le Tribunal de Paris !

SUD-Rail sera évidemment présent aux côtés de Fabien lors du rassemblement de soutien organisé pour dire :

- **Non au licenciement pour grève.**
- **Réintégration immédiate de notre collègue Fabien.**
- **Honte à la direction SNCF qui est bien moins répressive quand un directeur cite un fasciste à l'occasion des vœux de nouvel an !**